

Fiche de données de sécurité



Version : 8.0 | Date de révision : 03/05/2018

Conforme aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

PAL TX Surface Disinfectant Wipes

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Pal TX Surface Disinfectant Wipes
Code produit : Q, S & W20, W64, W65, W70, W131 W233, W258, W410230
Utilisation de la substance/du mélange : Nettoyage et désinfection
Type de substance : Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Lingettes de nettoyage et de désinfection des surfaces dures
Utilisations déconseillées : Uniquement destinées à un usage professionnel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : Pal International Limited
Bilton Way, Lutterworth, Leicestershire,
LE17 4JA, Royaume-Uni
Téléphone : +441455 555 700
Fax : +441455 555 755
Email : info@palinternational.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : + 33 (0)1 45 42 59 59 Numéro ORFILA (INRS)
+32 70 245 245 Militair hospitaal Koningin Belgium
Numéro d'appel d'urgence sur un mobile : +44 (0) 7725 204 194 (Anglais parlé, du lundi au vendredi de 08h00 à 17h00, heures anglaises)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Règlement (CE) n°1272/2008 : Toxicité aquatique chronique, catégorie 3. H412

Fiche de données de sécurité



Version : 8.0 | Date de révision : 03/05/2018

Conforme aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

2.2.1 Éléments d'étiquetage

Nom du produit :	Pal TX Surface Disinfectant Wipes
Contient :	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1, 3-diamine
Pictogramme(s) de danger :	Sans objet
Mention(s) d'avertissement :	Sans objet
Mention(s) de danger :	H412 : nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence :	P273 : éviter le rejet dans l'environnement
Informations supplémentaires sur les dangers (UE) :	Sans objet

2.3 Autres dangers : Aucun connu

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Mélanges

Composants dangereux
Classification CE n° 1272/2008

Nom chimique	N° CAS N° CE N° REACH	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	Concentration [%]
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1, 3-diamine	2372-82-9 219-145-8 -	Tox. aiguë ; 3 ; H301 Corr. cutanée ; 1A ; H314 STOT RE (Exposition répétée STOT) ; 2 ; H373 Danger aigu pour le milieu aquatique de cat. 1 ; H400 Tox. chronique pour le milieu aquatique cat. 1 ; H410	0,75 %
Isotridécanol éthoxylé	69011-36-5 - -	Tox. aiguë ; 4 ; H302 Lésions oculaires de cat. 1 ; H318	<0,2 %
Alcools, C12-14, éthoxylés, sulfates, sels de sodium	68891-38-3 - -	Irritant cutané de cat. 2 ; H315 Lésions oculaires de cat. 1 : H318 ; Tox. aquatique	<0,2%
Acide lactique	50-21-5 200-018-0	Irritant cutané de cat. 2 ; H315 Lésions oculaires de cat. 1 : H318 ; Tox. aquatique	<0,2 %

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette rubrique

Fiche de données de sécurité



Version : 8.0 | Date de révision : 03/05/2018

Conforme aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation :	EN CAS D'INHALATION : consulter un médecin pour tout symptôme de difficulté respiratoire.
Contact avec la peau :	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer abondamment à l'eau.
Contact avec les yeux :	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer abondamment à l'eau.
Ingestion :	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction appropriés pour le feu environnant.
Moyens d'extinction inappropriés :	Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécifique en cas de lutte contre les incendies :	Tenir à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition.
Produits de combustion dangereux :	Les produits de décomposition peuvent éventuellement contenir les substances suivantes : Oxydes de carbone Oxydes d'azote Oxydes de soufre Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers	Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI)
--	---

Fiche de données de sécurité



Version : 8.0 | Date de révision : 03/05/2018

Conforme aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non secouristes :

S'assurer que le nettoyage est effectué par du personnel qualifié. Se référer aux mesures de protection données en sections 7 et 8.

Pour les secouristes :

S'il est nécessaire de porter des vêtements spécifiques pour traiter le déversement, tenir compte de toutes les informations données en section 8 concernant les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :

Arrêter toute fuite si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir les déversements et les recueillir avec des matières absorbantes non combustibles et placer ensuite ces déchets dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

6.4 Références à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour obtenir les numéros d'appels d'urgence.
Voir la section 8 pour la protection individuelle.
Voir la section 13 pour des informations sur l'élimination des déchets.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils de manipulation en toute sécurité :

Se laver les mains soigneusement après utilisation.

Mesures d'hygiène :

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver le visage, les mains et toute peau exposée après manipulation.

Fiche de données de sécurité



Version : 8.0 | Date de révision : 03/05/2018

Conforme aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les récipients :

Tenir à l'écart d'agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants. Conserver les conteneurs hermétiquement fermés.

Température de stockage :

0 à 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) :

Lingettes humides. Procédé de nettoyage manuel.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Composants	Type de valeur (forme d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
-	-	-	-	-	-

8.1.2 Valeur limite biologique

N° CAS	Nom de la substance	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Mise à jour
-	-	-	-	-

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Une bonne ventilation doit être suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs à une contamination en suspension dans l'air.

8.2.2 Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection particulier.

Protection de la peau

Aucun équipement de protection particulier.

Protection des voies respiratoires

Aucun équipement de protection particulier.

Risques thermiques

Aucun équipement de protection particulier.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Envisager une potentielle contamination autour des zones de stockage

Fiche de données de sécurité



Version : 8.0 | Date de révision : 03/05/2018

Conforme aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Matériau non tissé pour lingettes humides
Couleur	Bleue
Odeur	Légère odeur de produit chimique
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	10,0 -11,0
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	>60 °C (méthode d'Abel dite à creuset fermé)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gazeux)	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 **Autres informations** Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation.
10.4 Conditions à éviter	Chaleur extrême, flammes et étincelles.
10.5 Matières incompatibles	Aucune connue.

Fiche de données de sécurité



Version : 8.0 | Date de révision : 03/05/2018

Conforme aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement contenir les substances suivantes :

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur des voies d'exposition probables

Contact avec les yeux et la peau.

Toxicité aiguë

Ingestion
Inhalation
Contact avec la peau
Contact avec les yeux
Corrosion/irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Mutagénécité sur les cellules germinales
Carcinogénécité
Toxicité pour la reproduction
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Danger par aspiration

Aucune donnée disponible pour ce produit.
Aucune donnée disponible pour ce produit.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité



Version : 8.0 | Date de révision : 03/05/2018

Conforme aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

- | | | |
|------|---------------------------------------|--|
| 12.5 | Résultats des évaluations PBT et vPvB | Ce mélange ne contient pas de composants considérés soit comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 %. |
| 12.6 | Autres effets néfastes | Aucune donnée disponible |

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- | | | |
|------|------------------------------------|---|
| 13.1 | Méthodes de traitement des déchets | Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en conformité avec la réglementation locale. |
| 13.2 | Informations complémentaires | Aucune connue. |

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est pas classé comme une marchandise dangereuse pour le transport en ce qui concerne la réglementation du transport.

Transport terrestre (ADR/ADN/RID)

- | | | |
|------|--|-----------------|
| 14.1 | Numéro ONU | Non applicable. |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations Unies | Non applicable. |
| 14.3 | Classe(s) de dangers pour le transport | Non applicable. |
| 14.4 | Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5 | Risques pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |

Transport maritime (IMDG/IMO)

- | | | |
|------|--|-----------------|
| 14.1 | Numéro ONU | Non applicable. |
| 14.2 | Nom d'expédition des Nations Unies | Non applicable. |
| 14.3 | Classe(s) de dangers pour le transport | Non applicable. |
| 14.4 | Groupe d'emballage | Non applicable. |
| 14.5 | Risques pour l'environnement | Non applicable. |
| 14.6 | Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| 14.7 | Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |

Fiche de données de sécurité



Version : 8.0 | Date de révision : 03/05/2018

Conforme aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Transport aérien (IATA)

14.1	Numéro ONU	Non applicable.
14.2	Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3	Classe(s) de dangers pour le transport	Non applicable.
14.4	Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5	Risques pour l'environnement	Non applicable.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Éviter le rejet dans l'environnement.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Ce produit contient des substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique est encore nécessaire.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H

H301 :	Toxique en cas d'ingestion
H302 :	Nocif en cas d'ingestion
H314 :	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 :	Provoque une irritation cutanée.
H318 :	Provoque des lésions oculaires graves.
H373 :	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 :	Très toxique pour les organismes aquatiques

Texte intégral des autres abréviations

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses.
IATA :	Association internationale du transport aérien.
OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale.
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.

Fiche de données de sécurité



Version : 8.0 | Date de révision : 03/05/2018

Conforme aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

Conseils de formation

Produit à usage professionnel. Une formation sera requise par le fournisseur du produit.

Avis de non-responsabilité

Cette fiche de données a été compilée à partir de données externes provenant des laboratoires de nos fournisseurs et indépendants. Cette fiche de données de sécurité contient toutes les informations nécessaires à une évaluation COSHH. Ce document NE doit PAS se substituer à une évaluation des risques effectuée par les utilisateurs sur leur lieu de travail comme le requiert la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. Aucune responsabilité n'est acceptée pour toute perte ou dommage résultant directement de l'utilisation des produits de la société ou de l'utilisation des informations contenues dans cette fiche de données de sécurité, en particulier, toute perte financière ou économique sauf si requis par la loi.

Annexe à la Fiche de Données de Sécurité étendue (FDSe)

Ce produit contient des substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique est encore nécessaire.